

PME : financement de projets innovants (appel à projets)

Écrit par ADL-RCO/XM

Mardi, 22 Février 2011 08:18 - Mis à jour Mardi, 22 Février 2011 16:29

L'Agence de Développement Local informe les PME locales du quatrième appel à projets concernant le financement de projets innovants.

Votre PME développe un produit ou un procédé de production, voire de distribution, **innovant(1)** , susceptible d'être commercialisé à brève échéance? Le quatrième appel à projets lancé par **NOVALLIA, filiale du Groupe Sowalfin** , peut vous aider à passer à la vitesse supérieure! Cet appel est réservé aux **PME hennuyères**.

L'intervention de Novallia se matérialise sous la forme d'un **prêt subordonné à un taux attractif** , en particulier si votre PME est une jeune entreprise innovante (2). Elle couvre jusqu'à 40 % des dépenses engendrées par le projet.

Les prêts sont accordés par un jury de sélection. Dans le cadre du 4ème appel à projets, qui débute en ce mois de janvier, les dossiers sont à déposer, au moyen du **formulaire disponible sur le site**

[www.nov](http://www.novallia.be)
[allia.be](http://www.novallia.be)

pour

le 04 avril 2011 au plus tard
à l'adresse info@novallia.be

PLUS D'INFOS

Tel : 04/220 51 90 ou fax :04/220 51 91

D'autres outils peuvent également se combiner avec le présent mécanisme (invest, bourses de préactivité ou d'innovation)

(1) l'innovation doit être comprise au sens "large" et concerne de nombreux secteurs, y compris des secteurs "traditionnels"

(2) entreprise de moins de 6 ans et dont les dépenses de recherche et développement représentant au moins 15 % du total de ses dépenses de fonctionnement au cours d'une au moins des trois dernières années écoulées, ou, dans le cas où elle est trop jeune pour disposer d'un historique financier, de l'audit de son année fiscale en cours, le chiffre étant dans tous les cas certifié par un expert comptable externe.